

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHATEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
**Mrs.** E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

**Mmes** F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT  
**Mrs.** D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

**ABSENTE :** N. BOUABDALLAH

**Secrétaire de Séance :** Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 12/FIN12. BUDGET PRIMITIF 2025 –  
BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE**

Le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise en la forme délibérative l'ensemble des dépenses et recettes d'un exercice.

Les travaux d'investissement amorcés en 2023 seront poursuivis sur l'exercice 2025, afin de pallier le vieillissement du bâtiment et permettre le maintien de son activité, tout en optimisant les performances énergétiques de ce dernier. Pour cela, un emprunt de 66 500.00 € est prévu.

Ainsi, les grands équilibres de ce budget primitif 2025 se réaliseront à hauteur de :

- pour la section d'exploitation 501 980.11 €
- pour la section d'investissement 381 552.35 €

Il convient de préciser que cela s'entend après intégration des résultats de l'exercice 2024 soit :

- un excédent de la section d'exploitation de 83 462.11 €
- un excédent de la section d'investissement de 64 220.18 €.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le vote du budget annexe de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile 2025 :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel pour chacun des chapitres,

ADOpte le budget primitif de l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile pour l'exercice 2025 comme suit :

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement : 501 980.11 €

Dépenses et recettes de la section d'investissement : 381 552.35 €

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

